


COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 21			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	882 638	306 001	1 188 639			1 188 639
Chiffre d'affaires NET	882 638	306 001	1 188 639			1 188 639
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 057 971			1 057 971
Autres produits			8			8
Total des Produits d'exploitation (I)			2 246 618			2 246 618
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 229 263			1 229 263
Impôts, taxes et versements assimilés			16 869			16 869
Salaires et traitements			871 898			871 898
Charges sociales			333 066			333 066
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			147 687			147 687
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			53 116			53 116
Total des Charges d'exploitation (II)			2 651 898			2 651 898
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			405 280			405 280
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Certifié conforme à l'original



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022	21	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
Produits financiers					
Produits financiers de participations (3)					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)	485 924			485 924	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total V	485 924			485 924	
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées (4)	4 578 963			4 578 963	
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total VI	4 578 963			4 578 963	
2. Résultat financier (V-VI)	4 093 039			4 093 039	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 498 320			4 498 320	
Produits exceptionnels					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges					
Total VII					
Charges exceptionnelles					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	182 671			182 671	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	735 329			735 329	
Total VIII	918 000			918 000	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	918 000			918 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)	263 252			263 252	
Total des produits (I+III+V+VII)	2 732 542			2 732 542	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 885 609			7 885 609	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 153 067			5 153 067	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

SFP DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 63 700 000 euros
Siège social : 1140 rue André Ampère
Bât Acticentre - Actimart II
13290 Aix-en-Provence
898 695 093 RCS Aix en Provence

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 juin 2023

Le 30 juin 2023, à 16 heures, les associés de la Société SFP DEVELOPPEMENT se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social 1140 rue André Ampère, Bât Acticentre - Actimart II, 13290 Aix-en-Provence, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre envoyée par voie électronique en date du 15 juin 2023.

Jean-Eric Lucas préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établie une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

GRANT THORNTON, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, ne participe pas à l'assemblée et est excusée.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2022 ;

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2022;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de -5 153 067 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à - 5 153 067 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : - 5 153 067 euros ;

Affectation

- Au report à nouveau, soit - 5 153 067 euros ;
- Solde du poste « Report à nouveau », soit - 5 153 067 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de Séance déclare la séance levée à 17 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Le Président de Séance

Jean-Eric Lucas

DocuSigned by:
Jean-Eric Lucas
4D978472971D42A...

Les associés

Capex II 11,

DocuSigned by:

Charles-Antoine Eliard

5287D57081D94DF...

IMANAJ SAS, représentée par Monsieur Jean-Eric LUCAS,

DocuSigned by:

Jean-Eric Lucas

4D978472971D42A...

Madame Agostini,

DocuSigned by:

Anne Agostini

D65E26208865499...

SANTALINE SAS, représentée par André IMBERT

DocuSigned by:

Jean-Michel Imbert

7CF379B73997444...

FPCI Alma Opportunities I,

DocuSigned by:

Luc Bertholat

88A8EEBF273C4BB...

Naxicap Investment Opportunities II SLP,

DocuSigned by:

Luc Bertholat

88A8EEBF273C4BB...

FPCI Naxicap Opportunities X,

DocuSigned by:

Luc Bertholat

88A8EEBF273C4BB...

FPCI Naxicap Opportunities XI,

DocuSigned by:

Luc Bertholat

88A8EEBF273C4BB...

Naxicap Rendement 2024,

DocuSigned by:

Luc Bertholat

88A8EEBF273C4BB...

CHAPELAND INVESTISSEMENT, représentée par Eric CHAPELAND

DocuSigned by:

Eric CHAPELAND

E6AF9448D26F40E...

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 21			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	574	38	536		536	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	95 528 313		95 528 313		95 528 313		
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	14 893 232		14 893 232		14 893 232		
Total II	110 422 119	38	110 422 081		110 422 081		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	42 722		42 722		42 722	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	145 568		145 568		145 568	
	Autres créances	30 580 749		30 580 749		30 580 749	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	19 077		19 077		19 077		
Charges constatées d'avance (3)							
Total III	30 788 116		30 788 116		30 788 116		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	901 451		901 451		901 451	
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	142 111 686	38	142 111 648		142 111 648		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

14 893 232

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 21	Exercice N-1	Ecart N / N-1		
				Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 63 700 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	63 700 000		63 700 000		
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves					
	Report à nouveau					
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 153 067		5 153 067		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	735 329		735 329		
	Total I	59 282 262		59 282 262		
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
		Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges					
	Total III					
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	9 000 000 9 000 000 56 900 000 7 706 878		9 000 000 9 000 000 56 900 000 7 706 878		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	41 801 180 706		41 801 180 706		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
		Total IV	82 829 386		82 829 386	
		Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		142 111 648		142 111 648	

Certifié conforme à
la législation

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line extending to the right.

Annexe des comptes sociaux
de SFP Développement
au 31 décembre 2022

Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	3
1.1	Faits marquants de l'exercice	3
1.2	Évènements postérieurs à la clôture	4
2	Règles et méthodes comptables	5
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	5
2.2	Méthodes comptables	5
2.2.1	Titres de participation et autres immobilisations financières	5
2.2.2	Disponibilités	5
2.2.3	Créances clients et comptes rattachés	5
2.2.4	Dettes et frais d'émission d'emprunt	5
2.2.5	Impôts sur les bénéfices	5
3	Notes relatives à certains postes du bilan	7
3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	7
3.2	Immobilisations financières	8
3.3	Échéancier des créances	9
3.4	Comptes de régularisation et d'attente	9
3.4.1	Frais d'émission d'emprunt	9
3.4.2	Produits à recevoir	9
3.4.3	Charges à payer	10
3.4.4	Charges et produits d'avance	10
3.5	Capitaux propres	10
3.5.1	Composition du capital	10
3.5.2	Tableau de variation des capitaux propres	10
3.5.3	Provisions réglementées	10
3.6	Échéancier des dettes	11
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	11
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires	11
4.2	Résultat financier	12
4.3	Résultat exceptionnel	13
4.4	Situation fiscale	13
4.5	Effectif moyen	14
4.6	Rémunérations des dirigeants	14
4.7	Engagements financiers et "hors bilan"	14
4.7.1	Engagements donnés	14
4.8	Informations sur les parties liées	14
4.9	Honoraires des commissaires aux comptes	14
4.10	Identité de la société mère consolidant les comptes	14

Certifié conforme à
l'original


Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le total du bilan est de 142 111 686 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le déficit net dégagé lors de l'exercice écoulé (19 mois) est de 5 153 067 €.

1 Informations générales et description de l'activité

SFP Développement est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité de holding.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Création de la société SFP Développement

La société SFP Développement a été créée en mai 2021 avec un capital de 100 €, constitué de 100 actions ordinaires, dans le but d'acquérir le palier SFP Expansion.

Augmentations de capital

Par décision du 6 mai 2021, la société SFP Développement a réalisé une augmentation de capital social par émission de 48 999 900 actions nouvelles de €. 1,00 de nominale chacune, portant le capital social de 100 € à 49 000 000 €.

Sur ces 48 999 900 actions nouvelles :

- 5 500 000 sont des actions ordinaires ;
- 24 999 900 sont des actions de préférence de catégorie 1A ;
- 18 000 000 sont des actions de préférence de catégorie 1B ;
- 500 000 sont des actions de préférence de catégorie 2.

Par décision du 02 novembre 2022, la société SFP DEVELOPPEMENT a réalisé une augmentation de capital social par l'émission de 14 700 000 actions ordinaires nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, portant le capital social de 49 000 000€ à 63 700 000€.

Opération de LBO du 6 mai 2021

Par décision du 6 mai 2021, la Société SFP Développement est devenue seule actionnaire de la Société SFP Expansion par l'apport et l'acquisition de l'ensemble des titres composant le capital social de ladite société.

Lors de cette opération, la société SFP Développement a émis deux emprunts obligataires convertibles d'un montant de 9 millions d'euros chacun et a souscrit de nouvelles dettes bancaires pour un montant total de 34,6 millions d'euros.

Remboursement anticipé des emprunts

En date du 6 mai 2021, il a été procédé au remboursement des emprunts souscrits lors de l'acquisition des titres de la Société Santeforma Pro et de la Société Atmed.

La dette a été réévaluée au niveau de SFP Développement pour financer les acquisitions du groupe.

Certifié conforme à
l'original



Restructuration interne

La société RES EXTENSA, auparavant détenue à 100% par la société SFP EXPANSION, a été liquidée le 23 septembre 2022.

En date du 28 décembre 2022, la société SFP DEVELOPPEMENT a pris la décision de dissoudre sans liquidation la société SFP EXPANSION entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette société au profit de son associé unique, la société SFP DEVELOPPEMENT.

Opération de croissance externe

L'assemblée générale du 23 juin 2022 a approuvé l'acquisition de la société GAYET METOIS pour 0.6M€ (hors frais d'acquisition s'élevant à 71k€).

L'assemblée générale du 21 janvier 2022 a approuvé l'acquisition de la société IIFA pour 1.5M€ (hors frais d'acquisition s'élevant à 181k€).

L'assemblée générale du 6 avril 2022 a approuvé l'acquisition de la société GROUPE INTERACTION pour 5.2M€ (hors frais d'acquisition s'élevant à 237k€).

L'assemblée générale du 14 juin 2022 a approuvé l'acquisition de la société CEFIRA pour 7.7M€ (hors frais d'acquisition s'élevant à 333k€).

L'assemblée générale du 3 novembre 2022 a approuvé l'acquisition de 10 840 actions de la société SANTOR EDITION par le biais de la société SANTOR DEVELOPPEMENT pour 14.7M€.

Convention d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale existante entre la société SFP Expansion S.A.S. et ses filiales a été dénoncée.

A compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2022, de par une nouvelle convention d'intégration fiscale, la société SFP Développement s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble du groupe d'intégration fiscale.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Complément de « prix closing »

L'acquisition des titres de participations de la Société Atmed fait l'objet d'un complément de prix closing au profit exclusif de Fismat calculé en fonction de l'EBITDA 2021 de la manière suivante :

$$CP2 = 7.76 \times (EBITDA\ 2021 - (DFN\ 2021 + \text{dette sénior } 2021)) \times (500 / \text{prix} + CP1 - \text{Dettes sénior}).$$

Le versement du complément de prix prévu pour 2022 a été décalé en 2023.

Restructuration interne

En date du 23/05/2023, la société SANTE FORMAPRO SAS, en sa qualité d'associé unique, a décidé de dissoudre la société GROUPE DOXEA SAS.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de SFP Développement S.A.S. ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Méthodes comptables

2.2.1 Titres de participation et autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...).

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité

représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable des titres.

La valeur d'utilité de l'entité est appréciée de façon autonome, soit suivant la méthode fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels, soit suivant la méthode des multiples. En l'absence de données disponibles sur ces agrégats, la valeur d'utilité correspond à la situation nette de la filiale concernée.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice

2.2.2 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.2.3 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

2.2.4 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

2.2.5 Impôts sur les bénéfices

La société SFP Développement S.A.S. est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec la société SFP Expansion et ses filiales.

Certifié conforme à
l'original



Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la

différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe SFP Développement.



3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

C. com. art. R 123-187 ; PCG art. 841-1, 833-3/1 à 833-3/4, 833-5/2 à 833-5/4 et 841-1 à 841-3

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles

	31.12.2021	Augmentations	Diminutions	Poste à poste	31.12.2022
Valeurs brutes					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	-	574	-	-	574
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total	-	574	-	-	574
Amortissements					
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	-	38	-	-	38
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Total	-	38	-	-	38

Certifié conforme à l'original



3.2 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	31.12.2021	Augmentations	Diminutions	31.12.2022
Valeurs brutes				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	0	95 528 313		95 528 313
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	14 893 232		14 893 232
Total	-	110 421 545	-	110 421 545

Tableau des filiales et participations

Filiales et participation	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos
---------------------------	------------------	-------------------------------	--	-----------------------------------

A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations

- Filiales (+ 50% du capital détenu)

SFP Expansion	21 232 294	100%	162 278	1 817 424
ERG Formation	362 814	70%	587 083	233 014
Santor Developpement	24 451 614	60%	-	74 472
Gayet Metois Formation	209 096	80%	1 000 172	199 970
Cefira	1 937 258	90%	3 528 913	1 022 576
Groupe interaction	- 50 534	70%	3 498 961	318 074
Gi Web	3 634 313	81,32%	5 960 490	1 565 967
IIFA	625 961	70%	1 564 166	246 734

Filiales et participation	Valeur comptable brute des titres	Valeur comptable nette des titres	Prêts et avances consentis	Dividendes reçus
---------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------	------------------

A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations

- Filiales (+ 50% du capital détenu)

SFP Expansion	48 269 831	48 269 831		
ERG Formation	1 715 000	1 715 000		
Santor Developpement	14 700 000	14 700 000		
Gayet Metois Formation	600 000	600 000		
Cefira	7 695 029	7 695 029	-	
Groupe interaction	5 205 760	5 205 760	-	
Gi Web	13 011 885	13 011 885	-	
IIFA	1 500 257	1 500 257	-	

Certifié conforme à
la législation



3.3 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31.12.2022	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	14 893 232	14 893 232	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	14 893 232	14 893 232	-
Créances de l'actif circulant	30 726 316	30 726 317	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-
Créances douteux ou litigieux		-	-
Autres créances clients	145 568	145 568	-
Personnel et comptes rattachés	278	278	-
Sécurité sociale et autres organismes	257	257	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	240 481	240 481	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	184 325	184 325	-
Groupe et associés	30 155 408	30 155 408	-
Débiteurs divers		-	-
Charges constatées d'avance		-	-
Frais d'émission d'emprunt à étaler		-	-

3.4 Comptes de régularisation et d'attente

3.4.1 Frais d'émission d'emprunt

PCG art. 833-10 et 833-14/3

Au 31 décembre 2022, les frais liés restant à amortir sont de 901 451 €.

3.4.2 Produits à recevoir

Produits à recevoir	31.12.2022	31.12.2021
Créances clients et comptes rattachés		-
Autres créances	257	-
Disponibilités	-	-
Total	257	-

Certifié conforme à
l'original



3.4.3 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

Charges à payer	31.12.2022	31.12.2021
Emprunts obligataires convertibles		-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 800 836	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 830	-
Dettes fiscales et sociales	25 936	-
Autres dettes	-	-
Total	2 832 603	-

3.4.4 Charges et produits d'avance

PCG art. 833-14/3

Néant

3.5 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.5.1 Composition du capital

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société SFP Développement S.A.S. est composé de 63 700 000 actions ordinaires de €. 1,00 de nominal chacune, soit un capital social d'un montant 63 700 000 €.

3.5.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2022
Capitaux propres à l'ouverture	63 700 000
Distribution de dividendes	-
Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022	- 5 153 067
Variation des provisions réglementées	735 329
Capitaux propres au 31 décembre 2022	59 282 262

3.5.3 Provisions réglementées

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Provisions réglementées	31.12.2021	Dotations	Reprises	31.12.2022
Amortissements dérogatoires	-	735 329	-	735 329
Total	-	735 329	-	735 329

La contrepartie des provisions réglementées constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en charges exceptionnelles, aux postes « Dotations / Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Certifié conforme à
 le budget


Les amortissements dérogatoires concernent les frais d'acquisition des titres des sociétés IFA, EGR, GROUPE INTERACTION, SFP, GAYET METOIS et CEFIRA.

3.6 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2022	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	77 700 836	23 700 836	54 000 000	0
Emprunts obligataires convertibles	9 000 000	9 000 000		-
Autres emprunts obligataires	9 000 000	9 000 000		-
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits	56 900 000	2 900 000	54 000 000	
Emprunt et dettes financières divers	2 800 836	2 800 836	-	-
Dettes d'exploitation	5 128 550	5 128 550	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 801	41 801	-	-
Personnel et comptes rattachés	15 097	15 097	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	59 600	59 600	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices		-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	89 845	89 845	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	16 165	16 165	-	-
Groupe et associés	4 906 042	4 906 042	-	-
Autres dettes		-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Management fees	755 934	-
Mandat de présidence	432 705	-
Autres		-
Total	1 188 639	0

Certifié conforme à
la législation



4.2 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits financiers		
Revenus des titres de participation	485 924	-
Autres produits de participation		
Gains de change	-	-
Autres produits financiers		-
Reprise de provisions financières	-	-
Total	485 924	-
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	-	-
Intérêts et charges assimilées	4 578 963	0
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Total	4 578 963	0
Résultat financier	-4 093 039	0

Certifié conforme à
l'original



4.3 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

Montants en €	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits exceptionnels		
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	-	-
<i>Produits exceptionnels sur exercices antérieurs</i>	-	-
<i>Autres produits exceptionnels</i>	-	-
<i>Produits exceptionnels sur opérations en capital</i>	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres consolidés cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
<i>Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges</i>	-	-
Total	-	-
Charges exceptionnelles		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	182 671	-
<i>Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs</i>	-	-
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	-	-
<i>Charges exceptionnelles sur opérations en capital</i>	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres consolidés cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>	735 329	-
Total	918 000	0
Résultat exceptionnel	-918 000	0

4.4 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2022 est de 25 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	-4 498 320	-33 752
Résultat exceptionnel	-918 000	-229 500
Résultat comptable (hors participation)	-5 416 320	-263 252

Certifié conforme à
la loi n° 2017-105


4.5 Effectif moyen

PCG art. 833-19

	Exercice 2022	Exercice 2021
Cadres dirigeants et assimilés	6	-
Employés et agents de maîtrise	1	-
Total	7	-

4.6 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

Aucune information ne semble devoir être à donner à ce titre.

4.7 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

4.7.1 Engagements donnés

PCG art. 833-18/1

Néant

4.8 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales détenues par la société et par ses filiales ; elles sont conclues à des conditions normales de marché.

4.9 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société SFP Développement S.A.S. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élèvent à 62 407 € au titre du contrôle légal des comptes.

4.10 Identité de la société mère consolidant les comptes

PCG art. 831-3

La société mère du groupe est la société SFP Développement S.A.S., sis 1140 rue André Ampère à Aix en Provence (13100).

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SFP DEVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 66 250 000 €
1140 Rue André Ampère
13920 Aix-en-Provence

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SFP DEVELOPPEMENT

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SFP DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 102 657 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.2.1 « Méthodes comptables – Titres de participation et autres immobilisations financières » de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société. Nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives aux nombres de factures clients et fournisseurs prévues par cet article.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes également assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 12 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Katia Fleche
Associée

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023			Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	30 877 000		30 877 000		30 877 000	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	11 366	5 305	6 061	536	5 525	NS	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	88 046 622	5 939 000	82 107 622	95 528 313	13 420 691	14.05	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	12 387 424		12 387 424		12 387 424		
Autres immobilisations financières	13 222 771	5 061 000	8 161 771	14 893 232	6 731 461	45.20	
Total II	144 545 184	11 005 305	133 539 879	110 422 081	23 117 798	20.94	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	17 831		17 831	42 722	24 891	58.26
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	59 206		59 206	145 568	86 362	59.33
	Autres créances	8 345 085		8 345 085	30 580 749	22 235 663	72.71
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	28 293		28 293	19 077	9 215	48.30	
Charges constatées d'avance (3)	10 446		10 446		10 446		
Total III	8 460 860		8 460 860	30 788 116	22 327 256	72.52	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	761 759		761 759	901 451	139 692	15.50
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	153 767 803	11 005 305	142 762 498	142 111 648	650 850	0.46	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 25 610 195
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 66 250 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	66 250 000	63 700 000	2 550 000	4.00
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	5 153 067		5 153 067	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 561 042	5 153 067	1 407 974	27.32
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	1 268 368	735 329	533 039	72.49
	Total I	55 804 259	59 282 262	3 478 003	5.87
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	10 890 000 10 890 000 55 568 000 9 268 391	9 000 000 9 000 000 56 900 000 7 706 878	1 890 000 1 890 000 1 332 000 1 561 513	21.00 21.00 2.34 20.26
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	166 408 174 322	41 801 180 706	124 607 6 385	298.09 3.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 118		1 118	
	Comptes de Régularisation				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	86 958 239	82 829 386	4 128 852	4.98
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	142 762 498	142 111 648	650 850	0.46	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

19 092 239 28 829 386

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023			Exercice N-1 31/12/2022 21	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	964 893	147 270	1 112 163	1 188 639	76 476	6.43
Chiffre d'affaires NET	964 893	147 270	1 112 163	1 188 639	76 476	6.43
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			30 595	1 057 971	1 027 376	97.11
Autres produits			78	8	70	876.82
Total des Produits d'exploitation (I)			1 142 836	2 246 618	1 103 782	49.13
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			508 077	1 229 263	721 186	58.67
Impôts, taxes et versements assimilés			17 504	16 869	635	3.76
Salaires et traitements			743 334	871 898	128 563	14.75
Charges sociales			287 388	333 066	45 678	13.71
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			162 342	147 687	14 655	9.92
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			183 336	53 116	130 220	245.16
Total des Charges d'exploitation (II)			1 901 981	2 651 898	749 918	28.28
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			759 145	405 280	353 865	87.31
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	9 393 795		9 393 795	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	838 102		838 102	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	601 454	485 924	115 531	23.78
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	10 833 351	485 924	10 347 427	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 000 000		11 000 000	
Intérêts et charges assimilées (4)	5 991 569	4 578 963	1 412 606	30.85
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	16 991 569	4 578 963	12 412 606	271.08
2. Résultat financier (V-VI)	6 158 218	4 093 039	2 065 179	50.46
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 917 363	4 498 320	2 419 043	53.78
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	559 838		559 838	
Total VII	559 838		559 838	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	133 009	182 671	49 661	27.19
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	556 290	735 329	179 039	24.35
Total VIII	689 299	918 000	228 700	24.91
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	129 461	918 000	788 538	85.90
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	485 783	263 252	222 531	84.53
Total des produits (I+III+V+VII)	12 536 025	2 732 542	9 803 483	358.77
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	19 097 067	7 885 609	11 211 457	142.18
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 561 042	5 153 067	1 407 974	27.32

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

10 231 897

246 033

FIDENS CONSEIL

Sommaire

1	Informations générales et description de l'activité	3
1.1	Faits marquants de l'exercice	3
1.2	Évènements postérieurs à la clôture	3
2	Règles et méthodes comptables	4
2.1	Base de préparation des comptes sociaux	4
2.2	Changement de règles et méthodes comptables	4
2.3	Méthodes comptables	4
2.3.1	Immobilisations corporelles	4
2.3.2	Titres de participation et autres immobilisations financières	4
2.3.3	Créances clients et comptes rattachés	5
2.3.4	Disponibilités	5
2.3.5	Dettes et frais d'émission d'emprunt	5
2.3.6	Transactions en devises étrangères	5
2.3.7	Estimations et jugements comptables déterminants	5
2.3.8	Convention d'intégration fiscale	5
3	Notes relatives à certains postes du bilan	6
3.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	6
3.2	Immobilisations financières	7
3.3	Échéancier des créances	8
3.4	Comptes de régularisation et d'attente	9
3.4.1	Frais d'émission d'emprunt	9
3.4.2	Produits à recevoir	9
3.4.3	Charges à payer	9
3.4.4	Charges et produits constatés d'avance	10
3.5	Capitaux propres	10
3.5.1	Composition du capital	10
3.5.2	Tableau de variation des capitaux propres	10
3.5.3	Provisions règlementées	10
3.6	Provisions	11
3.7	Échéancier des dettes	11
4	Notes relatives à certains postes du compte de résultat	13
4.1	Ventilation du chiffre d'affaires	13
4.2	Transferts de charges	13
4.3	Résultat financier	13
4.4	Résultat exceptionnel	14
4.5	Situation fiscale	15
4.6	Effectif moyen	15
4.7	Rémunérations des dirigeants	15
4.8	Informations sur les parties liées	15
4.9	Engagements financiers et "hors bilan"	16
4.9.1	Engagements donnés	16
4.10	Honoraires des commissaires aux comptes	16
4.11	Identité de la société mère consolidant les comptes	16

Avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le total du bilan est de 142 762 498 €. Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Le bénéfice dégagé lors de l'exercice écoulé (12 mois) est de – 6 561 042 €.

1 Informations générales et description de l'activité

SFP DEVELOPPEMENT est une société par actions simplifiée de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce. Elle exerce une activité d'acquisition, souscription, détention et cession d'actions et/ou de valeurs mobilières de toute société, tant en France que dans tous pays, directement ou indirectement.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. Ils sont présentés en euros sauf indication contraire.

1.1 Faits marquants de l'exercice

Augmentations de capital

Par décision du 26 juin 2023, la société SFP DEVELOPPEMENT a réalisé une augmentation de capital social par l'émission de 2 550 000 AO nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune, portant le capital social de 63 700 000 € à 66 250 000 €.

Restructuration interne

La société SFP EXPANSION, auparavant détenue à 100 % par la société SFP DEVELOPPEMENT, a été tupée en janvier 2023 dans cette même entité.

Opération de croissance externe

L'assemblée générale du 26 juin 2023 a approuvé l'acquisition de la société PERFORMANCES MEDICALES pour 7,4 M€ (hors frais d'acquisition s'élevant à 274 K€).

Complément de « prix closing »

L'acquisition des titres de participations de la Société Atmed a fait l'objet d'un complément de prix closing au profit exclusif de Fismat calculé en fonction de l'EBITDA 2021 de la manière suivante :

$$CP2 = 7.76 \times (EBITDA\ 2021 - (DFN\ 2021 + dette\ sénior\ 2021)) \times (500 / \text{prix} + CP1 - Dettes\ sénior).$$

Le versement du complément de prix initialement prévu pour 2022 a été décalé en 2023.

Mali de fusion

Suite à l'analyse du mali de fusion généré lors des TUP de SFP Expansion et CAPEX II 4, celui-ci a été affecté au fonds commercial pour une valeur de 30 m€.

1.2 Évènements postérieurs à la clôture

En date du 19 juin 2024, une augmentation de capital a été approuvée par décision des associés à hauteur de 13 M€ chez SFP DEVELOPPEMENT.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des comptes sociaux

PCG art. 833-1, 833-2/1

Les comptes sociaux de SFP DEVELOPPEMENT ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France, et notamment au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement 2018-01 du 20 avril 2018.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2 Changement de règles et méthodes comptables

PCG art. 833-2/4

La société n'a procédé à aucun changement de méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

2.3 Méthodes comptables

2.3.1 Immobilisations corporelles

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3, 833-5/4 et 833-15

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, présentée ci-dessous en % :

- Installations générales : 10 % à 20 %
- Matériel & outillage industriel : 10 % à 20 %
- Agencements et aménagements : 10 %
- Matériel de transport : 20 % à 25 %
- Matériel de bureau & info. : 10 % à 33 %
- Mobilier : 10 %

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs corporels ont pu perdre notablement de la valeur.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur l'exercice.

2.3.2 Titres de participation et autres immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/3

Titres de participation

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable, ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

A chaque clôture, la société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur de ses titres immobilisés. Les indices de perte de valeur des titres immobilisés sont généralement :

- des performances inférieures aux prévisions,
- des chutes de revenus et de résultats.

Si tel est le cas, la société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à la valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre :

- la valeur vénale,

- et la valeur d'utilité (qui est la valeur actuelle des flux de trésorerie attendue).

Les dépréciations ont un caractère non définitif et peuvent être reprises dans la limite du coût historique comptabilisé lorsque la situation financière s'apprécie. Nous avons constaté au cours de l'exercice une dépréciation des titres de participations à la hauteur de 11 000 000€.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement à des dépôts et cautionnements versés et des fonds de garantie Factors.

2.3.3 Créances clients et comptes rattachés

PCG art. 833-8/3 et 833-9

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le risque d'impayés est apprécié individuellement.

L'ensemble des créances clients possède une échéance à moins d'un an à l'origine.

Depuis la clôture de l'exercice 2023, l'ensemble des créances clients cédées au factor par la société mais pour lesquelles le factor n'a pas encore obtenu le règlement sont présentées en autres dettes, et non en déduction des créances clients.

2.3.4 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

2.3.5 Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

Elles ne font pas l'objet d'actualisation.

Les frais d'émission d'emprunt sont répartis sur la durée de l'emprunt concerné.

2.3.6 Transactions en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2.3.7 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La société fonde ses estimations sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissement des comptes, sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent en fine diverger de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

Les principales estimations sont relatives au caractère recouvrable de certains actifs, notamment concernant les créances clients, et la détermination du chiffre d'affaires.

2.3.8 Convention d'intégration fiscale

La société SFP Développement S.A.S. est tête de groupe de l'intégration fiscale qu'elle constitue avec ses filiales.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du groupe d'intégration à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration. L'économie ou la charge d'impôt complémentaire résultant de la différence entre l'impôt dû par les filiales intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat d'ensemble est enregistrée par l'entreprise tête de groupe SFP Développement.

3 Notes relatives à certains postes du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

C. com. art. R 123-187 ; PCG art. 841-1, 833-3/1 à 833-3/4, 833-5/2 à 833-5/4 et 841-1 à 841-3

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations incorporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Poste à poste	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes						
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	30 877 000	-	-	-	30 877 000
Total	-	30 877 000	-	-	-	30 877 000
Amortissements & Provisions						
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Tableau des mouvements de l'exercice des immobilisations corporelles

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Poste à poste	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes						
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	4 712	-	-	-	4 712
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	574	6 081	-	-	-	6 655
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total	574	10 792	-	-	-	11 366

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Poste à poste	Montant en fin d'exercice
Amortissements						
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions et aménagements des constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	943	-	703	-	1 646
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier, informatique	38	1 707	-	1 914	-	3 659
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total	38	2 650	-	2 617	-	5 305

3.2 Immobilisations financières

PCG art. 833-3/1 à 833-3/4, 841-6 à 833-6

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Valeurs brutes				
Autres participations	95 528 313	42 420 254	- 49 901 945	88 046 622
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	14 893 232	41 593 963	- 30 877 000	25 610 195
Total	110 421 545	84 014 218	- 80 778 945	113 656 817
Dépréciation				
Autres participations	-	5 939 000	-	5 939 000
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	5 061 000	-	5 061 000
Total	-	11 000 000	-	11 000 000

Tableau des filiales et participations

Filiales et participation	Capital	Capitaux propres autres que le capital	QP du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				brute	nette
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations					
- Filiales (+ 50% du capital détenu)					
EGR FORMATION	1 000	271 733	70,00%	1 715 000	
SANTOR DEVELOPPEMENT	26 049 712	1 530 890	60,00%	17 100 031	
GAYET METOIS FORMATION	7 000	362 362	80,00%	600 000	
CEFIRA	229 000	1 440 532	90,00%	7 695 029	
GROUPE INTERACTION	497 290	- 224 590	70,00%	5 205 759	
GI WEB	5 890	2 842 253	81,32%	13 011 885	
IIFA	70 000	331 590	70,00%	1 500 257	
ATMED	5 997 642	3 993 948	100,00%	10 880 110	
OSEUS	176 000	253 224	100,00%	4 150 000	
SANTE FORMAPRO	50 000	- 37 074	100,00%	23 500 000	
- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)					

B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

Filiales et participation	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes versés en 2023	Prêts et avances
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations				
- Filiales (+ 50% du capital détenu)				
EGR FORMATION	573 895	199 919	203 000	
SANTOR DEVELOPPEMENT	102 000	- 844 606		12 300 000
GAYET METOIS FORMATION	1 096 476	160 266		
CEFIRA	3 618 023	1 132 272	1 260 000	
GROUPE INTERACTION	3 511 513	323 234		
GI WEB	6 486 889	1 913 831	2 195 755	
IIFA	1 498 937	125 629	245 040	
ATMED		3 309 948	1 100 000	
OSEUS	1 562 671	222 078	390 000	
SANTE FORMAPRO	3 694 207	- 532 045	4 000 000	

- Participations (entre 10 et 50% du capital détenu)

B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

3.3 Échéancier des créances

PCG art. 833-9 et 841-5

	31.12.2023	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	56 487 195	87 424	56 399 771
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	56 487 195	87 424	56 399 771

Créances de l'actif circulant	8 432 568	8 432 568	-
Avances et acomptes versés sur commandes	17 831	17 831	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	59 206	59 206	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	77	77	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	240 481	240 481	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	128 422	128 422	-
Etat - Autres impôts et taxes	747	747	-
Divers Etat et autres collectivités publique	-	-	-
Groupe et associés	7 973 149	7 973 149	-
Débiteurs divers	2 209	2 209	-
Charges constatées d'avance	10 446	10 446	-

3.4 Comptes de régularisation et d'attente

3.4.1 Frais d'émission d'emprunt

PCG art. 833-10 et 833-14/3

	31.12.2023	31.12.2022
Frais d'émissions des emprunts	761 759	901 451
Total	761 759	901 451

Au 31 décembre 2023, les charges à répartir restant à amortir au titre des frais d'émission d'emprunt s'élevaient à 761 759 €.

3.4.2 Produits à recevoir

PCG art. 833-14/3

	31.12.2023	31.12.2022
Créances clients et comptes rattachés	-	-
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	-	-
Autres créances	13 401	257
Disponibilités	-	-
Total	13 401	974

3.4.3 Charges à payer

PCG art. 833-14/3

	31.12.2023	31.12.2022
Emprunts convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 772 037	2 800 836
Emprunts et dettes financières diverses	-	-

	31.12.2023	31.12.2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 640	5 830
Dettes fiscales et sociales	94 751	25 936
Autres dettes	-	-
Total	1 911 428	2 832 603

3.4.4 Charges et produits constatés d'avance

PCG art. 833-14/3

	31.12.2023	31.12.2022
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	10 446	-
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	-	-

3.5 Capitaux propres

PCG art. 833-11/1

3.5.1 Composition du capital

Au 31/12/2023, le capital social de la société SFP DEVELOPPEMENT est composé de 66 250 000 actions ordinaires de 1€ de nominal chacune, soit un capital social d'un montant de 66 250 000 €.

3.5.2 Tableau de variation des capitaux propres

PCG art. 833-11/4

	31.12.2023
Capitaux propres au 01.01.2023	59 282 262
Augmentation de capital	2 550 000
Réduction de capital	-
Impact de fusion	-
Distribution de dividendes	-
Résultat de l'exercice clos le 31.12.2023	- 6 561 042
Variation des provisions réglementées	533 039
Capitaux propres au 31.12.2023	66 804 259

3.5.3 Provisions réglementées

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Provisions réglementées	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Montant en fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	735 329	556 290	-559 838	536 587	1 268 368
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Total	735 329	556 290	-559 838	536 587	1 268 368

La contrepartie des provisions réglementées constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en charges exceptionnelles, aux postes « Dotations / Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Les amortissements dérogatoires concernent les frais d'acquisition des titres des sociétés IFA, EGR, GROUPE INTERACTION, SFP, GAYET METOIS, CEFIRA, ATMED, OSEUS et SANTOR DEVELOPPEMENT.

3.6 Provisions

PCG art. 833-12/1 et 841-4

Tableau des mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées	1 271 916	556 290	- 559 838	1 268 368
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Autres provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour autres charges	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
Dépréciation sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Dépréciation des titres de participation	-	11 000 000	-	11 000 000
Dépréciations des stocks et en-cours	-	-	-	-
Dépréciation des clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Dépréciation des comptes courants	-	-	-	-
Dépréciation des autres comptes	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation	-	11 000 000	-	11 000 000

3.7 Échéancier des dettes

PCG art. 833-13/1 et 841-5

	31.12.2023	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes financières	86 185 441	13 524 441	49 866 000	22 795 000
Emprunts obligataires convertibles	23 225 950	1 445 950	-	21 780 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	55 894 087	6 028 087	49 866 000	-
Autres emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	-	-
Groupe et associés	7 496 354	7 496 354	-	-

	31.12.2023	Échéances à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes d'exploitation	341 847	341 847	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	166 408	166 408	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	64 439	64 439	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 669	65 669	-	-
Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	30 054	30 054	-	-
Etat - Autres impôts et taxes	14 159	14 159	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	1 118	1 118	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-

Les dettes financières MLT (Moyen Long Terme) sont les dettes qui à l'origine, ont une échéance à plus d'un an. Les dettes financières CT (Court Terme) sont les dettes qui à l'origine ont une échéance à moins d'un an.

L'endettement de 82 m€ correspond principalement :

- à un emprunt obligataire souscrit par SFP Développement de 21,78 M€ remboursable in fine en 2031.

- à un crédit mis en place pour le refinancement d'une partie de l'endettement existant de SFP

Expansion (32,7 m€) Ce prêt se compose de trois tranches :

- Tranche A de 16,11 m€, remboursable par tranche à partir du 30 mai 2022 et jusqu'au 30 mai 2027. Le solde à la clôture s'établit à 10,31 m€.

- Tranche B de 6,06 m€, remboursable in fine le 30 mai 2027.

- Tranche C de 10,53 m€ in fine le 30 mai 2027.

- à un crédit d'investissement d'un tirage maximum de 22,4 m€ débloqué en intégralité à la clôture de l'exercice (18,6 m€ à la clôture de l'exercice précédent). Ce prêt se compose en deux tranches :

- Tranche A de 13,44 m€. Le solde à la clôture s'établit à 11,2 m€.

- Tranche B de 8,96 m€ remboursable in fine le 30 mai 2028.

- Dans le cadre de l'acquisition du Groupe Santor, la société SFP Développement a également procédé à l'émission d'un emprunt de 8,5 m€ remboursable in fine le 30 novembre 2028.

4 Notes relatives à certains postes du compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

PCG art. 833-14/1

La ventilation du chiffre d'affaires se présente de la manière suivante :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue - biens	-	-
Production vendue - services	1 112 163	1 188 639
Total Chiffre d'affaires	1 112 163	1 188 639
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation reçues	-	-
Transfert de charges	30 595	1 057 971
Autres produits divers de gestion courante	78	8
TOTAL autres produits d'exploitation	30 673	1 057 979

4.2 Transferts de charges

PCG art. 833-14/3

	Exercice 2023	Exercice 2022
Avantages en nature	10 595	8 871
Autres transferts de charges d'exploitation	20 000	1 049 100
Transfert de charges financières	-	-
Transfert de charges exceptionnelles	-	-
Total	30 595	1 057 971

4.3 Résultat financier

PCG art. 833-14/1

Le résultat financier s'analyse comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits financiers		
Produits financiers de participations	9 393 795	-
Autres produits de participation	838 102	-
Produits des autres créances	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement	-	-
Escomptes obtenus	-	-
Gain de change	-	-
Autres produits financiers	601 454	485 924
Reprise de provisions financières	-	-
Total	10 833 351	485 924

	Exercice 2023	Exercice 2022
Charges financières		
Dotations aux prov. & amort. financières	11 000 000	-
Intérêts et charges assimilées	5 939 450	4 578 963
Pertes sur créances liées à des participations	-	-
Escomptes accordés	-	-
Pertes de change	-	-
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Autres charges financières	52 119	-
Total	16 991 569	4 578 963
Résultat financier	- 6 158 218	-4 093 039

4.4 Résultat exceptionnel

PCG art. 833-14/3

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits exceptionnels		
<i>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</i>	-	-
<i>Autres produits exceptionnels</i>	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
<i>Reprises de provisions exceptionnelles et transferts de charges</i>	559 838	-
Total	559 838	-
Charges exceptionnelles		
<i>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	133 009	182 671
<i>Autres charges exceptionnelles</i>	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif incorporel	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif corporel	-	-
- Sur cession titres cédés	-	-
- Sur cession d'éléments d'actif financier	-	-
<i>Dotations aux provisions exceptionnelles</i>	556 290	735 329
Total	689 299	918 000
Résultat exceptionnel	-129 461	-918 000

4.5 Situation fiscale

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2023 est de 25 %.

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	- 6 917 364	-
Résultat exceptionnel	-129 461	-
Résultat comptable (hors participation)	- 7 046 825	- 485 783

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt sur les bénéfices

PCG art. 833-15

	Exercice 2023	Exercice 2022
Amortissements dérogatoires	1 268 368	735 329
Total	1 268 368	735 329
Total	-	-

4.6 Effectif moyen

PCG art. 833-19

L'effectif moyen employé se décompose comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
Cadres	7	6
Employés	1	1
Effectif moyen pondéré	8	7

4.7 Rémunérations des dirigeants

PCG art. 833-17

La rémunération de l'organe de direction et d'administration n'est pas indiquée car cela reviendrait à donner une rémunération individuelle.

4.8 Informations sur les parties liées

PCG art. 833-16

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les filiales détenues par la société et par ses filiales ; elles sont conclues à des conditions normales de marché.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits financiers	10 450 876	485 924
Charges financières	-246 033	-56 392
Total	10 204 843	429 532

4.9 Engagements financiers et "hors bilan"

PCG art. 833-18 à 833-18/3

4.9.1 Engagements donnés

PCG art. 833-18/1

Néant

4.10 Honoraires des commissaires aux comptes

PCG art. 833-14/4

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat de la société SFP DEVELOPPEMENT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élèvent à 71 607 €.

4.11 Identité de la société mère consolidant les comptes

PCG art. 831-3

La société mère du groupe est la société SFP Développement S.A.S., sis 1140 rue André Ampère à Aix en Provence (13100).